

Julie Doyon, Anne-Françoise Praz, Sylvie Steinberg (dir.)

Normes de parentalité

2013-1, *Annales de démographie historique*, Berlin, Paris.

Ce numéro des *Annales de démographie historique* publie des articles issus de communications présentées dans le cadre du colloque bisannuel de la société de démographie historique, qui s'est tenu en septembre 2011, en association avec la société italienne de démographie historique. Le colloque abordait les normes de parentalité au cours des quatre derniers siècles afin de comprendre comment elles émergent, s'entretiennent ou sont contestées dans des contextes sociaux et politiques différents. La démarche est comparative puisque, si la majorité des articles portent sur la France, d'autres pays européens – l'Italie, la Suisse et la Suède – sont également l'objet d'analyses particulières. L'importance des contextes sociaux est mise en lumière par l'histoire culturelle. Les XVIII^e et XX^e siècles sont plus spécifiquement étudiés.

Trois axes d'évolutions historiques marquantes entremêlés sont investigués. Le premier concerne les relations de pouvoir dans la famille, lesquelles ont connu un processus d'individualisation et de démocratisation qui conduit à des aspirations individuelles, à revoir la place de chacun dans la famille et à questionner l'articulation entre ordre social et ordre familial. Le deuxième axe s'inscrit dans une démarche foucauldienne de régulation de la sexualité et de son lien avec la reproduction biologique et sociale. Il est rappelé que le Code civil de 1804 valorise la parenté sociale, puisque sont parents ceux qui se déclarent comme tels et qui prennent en charge l'enfant. Troisième fil conducteur correspondant à une évolution historique, l'émergence d'un nouveau paradigme, par la dilution de l'autorité au profit des responsabilités parentales, qui renvoie à une nouvelle conception des enfants et de leur éducation et à l'importance désormais accordée à leur épanouissement et leur bien-être.

L'introduction au dossier mène une réflexion sur le terme de « parentalité », entendu comme la prise en charge matérielle, affective et éducative d'un enfant. C'est au début du XVIII^e siècle que se développent de nouvelles conceptions des fonctions parentales où l'engagement dans la parentalité est conditionné par les sentiments, la place accordée aux sentiments maternels, mais également paternels, devenant plus importante. En outre, en se distinguant de la parenté biologique et sociale, la parentalité peut être assumée par une pluralité d'acteurs. Si le terme est contemporain, ce qu'il recouvre ne l'est donc pas. Historiquement, les fonctions dites « parentales », soins

et éducation notamment, pouvaient être assumées par d'autres personnes que les parents biologiques. Aujourd'hui comme hier, formes de parentalité et configurations familiales sont plurielles. La parentalité est un acte volontaire, un choix individuel alors que la parenté peut être subie. Pourtant, les questions de parenté restent très prégnantes. La distinction des statuts entre enfants « légitimes » et « illégitimes » soulève non seulement des questions de droits et devoirs mais aussi sur l'idée que la norme éducative qui prime est celle des parents biologiques. Ceci est particulièrement bien montré dans l'article de Nathalie Le Bouteillec sur le cas suédois où, dès 1917, l'équilibre entre enfants nés dans et hors mariage est proclamé pour des raisons non pas tant d'égalité que de respect de la norme.

On rend compte ici plus précisément de deux articles sur les cinq constituant le dossier. Lorraine Odier da Cruz, à partir de son travail d'archives sur l'École des parents de Genève (EP), (1950-1968), permet d'adopter un point de vue contemporain sur l'accompagnement des parents dans leur fonction parentale. Elle interroge la manière dont les dispositifs d'encadrement des familles conduisent à une définition sociale de la « pratique de la parentalité ». L'EP suisse a été créée en 1950 avec l'objectif d'aider les parents dans leur rôle d'éducateurs. Son impact est important, l'école ayant constitué un lieu d'expérimentations de dispositifs implantés ensuite au niveau municipal. Ainsi, ses centres psychoéducatifs seront repris et développés par le service médico-pédagogique des cantons suisses au début des années 1960. Ses pratiques, cours et conférences, sont fondées sur la promotion de la psychologie et de la psychanalyse. Selon l'auteure, cette association a ainsi participé de l'extension de l'expertise psychologique dans le corps social. Le travail effectué est basé sur des groupes de discussion dont les parents sont sujets et, à ce titre, coproducteurs des savoirs éducatifs : « *les intervenants de l'EP s'appuient sur les récits des parents qu'ils provoquent pour développer leur expertise. Symétriquement, les parents, érigés en acteurs de la production de savoir, sont responsabilisés quant à l'attitude à adopter avec leurs enfants pour atteindre leur but* » (p. 105). Les techniques relationnelles développées font de ce que L. Odier da Cruz nomme « l'aveu » parental un élément clé du processus de production des savoirs sur la parentalité. Par ailleurs, les thématiques abordées sont

nombreuses mais la réussite scolaire tient une place significative, dénotant une pression sociale forte sur ce sujet. Le cas suisse décrit ici montre bien l'ancienneté de la démarche associant responsabilisation et expertise psychologique qui prévaut toujours dans nombre de dispositifs actuels de soutien à la parentalité.

Le second article est celui de Charlotte Debest (*) qui s'intéresse aux personnes volontairement sans enfant et se demande de quelle manière ces situations questionnent les rôles parentaux contemporains. Les personnes déclarant ne pas souhaiter d'enfants représentent 5 % de la population française en 2005 dont 3,4 % de ceux vivant en couple. Qui sont ces personnes et sur quels registres de justification se placent-elles ? s'interroge C. Debest. Ce questionnement apporte un regard sur la parentalité par les marges, à savoir les attendus du rôle de parents qui peuvent conduire à faire le choix de ne pas devenir parent. L'analyse des entretiens réalisés met en avant une éthique de la disponibilité pour l'enfant très présente venant heurter le temps disponible pour le temps professionnel et celui passé auprès du conjoint. Mais la question des inégalités de genre est également un registre pour les motivations des femmes, qui évoquent l'inégale répartition des tâches domestiques et parentales entre les hommes et les femmes. Cependant, l'auteure interprète sans doute trop ce choix comme une liberté acquise sur les rapports sociaux de sexe, ne donnant pas au

discours reconstruit des personnes interrogées ses limites réelles. Cela étant, le mérite de son travail est notamment de conduire à réinterroger les termes utilisés dans les enquêtes démographiques sur les intentions de fécondité : « vouloir », « souhaiter », « prévoir » ne renvoient, au bout du compte, pas aux mêmes significations pour les individus.

Ce numéro sur les normes de parentalité du XVIII^e au XXI^e siècle souligne le poids des prescriptions de « bonne parentalité », lesquelles conduisent à ériger en problème social des pratiques parentales. Le regard historique permet de relativiser la contemporanéité du sujet de la parentalité en montrant que les préoccupations d'éducation des parents ont émergé avec la modernité et le nouveau rapport individu-société qui s'est alors établi. L'approche historique aurait peut-être mérité d'intégrer ou de développer davantage deux dimensions. La première porte sur les rapports de classe afin de savoir qui produisait ces normes et comment elles se diffusaient et se vivaient selon que l'on appartenait à la classe paysanne, ouvrière, bourgeoise ou noble. La deuxième renvoie au rapport aux enfants : comment ces normes venaient-elles ou non percuter les conceptions de l'enfant, de son éducation et de son bien-être ?

Sandrine Dauphin

Cnaf - Responsable du département de l'animation de la recherche et du réseau des chargés d'études

Monique Robin et Anne-Marie Fontaine (dir.)

La parentalité tout au long de la vie

2013, *Revue Internationale de l'éducation familiale*, n° 33, Paris, l'Harmattan, 170 pages.

La *Revue internationale de l'éducation familiale* a consacré, en 2013, un numéro à l'étude de « La parentalité tout au long de la vie » coordonné par Monique Robin (Cerlis, université Paris Descartes) et Anne-Marie Fontaine (Centre de psychologie différentielle, université de Porto au Portugal). Cette revue semestrielle, créée conjointement par l'Association internationale de recherche en éducation familiale et formation (Aifref) et cinq centres de recherches en Belgique, en France, au Québec et en Suisse, propose, en plus du dossier principal, deux autres articles également liés à la parentalité. Le dossier sur la parentalité tout au long de la vie interroge les divers aspects des transformations de la parentalité dans les dernières décennies (en particulier en termes de calendriers de la parentalité, de structures

familiales ou de relations intergénérationnelles) avec une dimension internationale. Les contributions portent, en effet, sur le Portugal, la Pologne, la France, ou encore le Québec.

La dimension temporelle de la parentalité est traitée à travers une double entrée : d'une part, individuelle, liée aux processus psychologiques de chacun (*lifepan theory*) et, d'autre part, sociale en lien avec ce que les auteurs appellent la « sociologie du cours de la vie » (*life course sociology*). La parentalité est temporellement marquée par les étapes du cycle de vie familiale, telles que la naissance d'un premier enfant, le départ du jeune adulte du foyer parental ou encore la grand-parentalité. Son exercice est impacté par le moment auquel ces étapes surviennent – les maternités adolescentes ou le maintien d'enfants

(*) Voir également : *Repenser l'égalité des femmes-hommes au prisme du refus de maternité, Politiques sociales et familiales*, 2014, n° 116, p. 27-37.